

De l'Helpe à Bois l'Abbé à Liessies



Visorando

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Circuit à la découverte de la Forêt Domaniale de l'Abbé Val Joly, à coupler éventuellement avec le circuit du Parc de Liessies.

Durée	3h 40	Difficulté	Moyenne
Distance	11,69 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	102 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	100 m	Commune	Liessies (59740)
Point haut	226 m	Région	Avesnois
Point bas	164 m		



Trace n° 1563290



Description

Stationnez sur le parking de l'église de Liessies.

(D/A) Quittez l'église et suivez la route à gauche qui supporte le GR® de Pays Avesnois-Thiérache balisé Jaune/Rouge. Dépassez la Mairie et la Poste puis ignorez la route sur la droite.

(1) 50m plus loin, virez à gauche vers Sainte-Hiltrude. Le chemin descend et longe le Parc Départemental de l'Abbaye de Liessies. Remontez jusqu'à une route forestière empierrée.

(2) Empruntez celle-ci à droite sur 1km et rejoignez la RD963.

(3) Traversez **prudemment** et virez immédiatement à droite, avant le pavillon forestier, sur un sentier. Descendez progressivement jusqu'à une route.

(4) Dirigez-vous à gauche vers l'étang (vue sur le château de la Motte) et continuez à gauche le long de l'étang sur 150m puis grimpez le sentier à gauche. Montées et descentes se succèdent à trois reprises.

(5) En bas, dans le virage, bifurquez à droite sur le chemin empierré (Laie du Loup) et rejoignez les bords de l'Étang du Breucq. Suivez ensuite à gauche la route forestière du même nom pendant 1km.

(6) Engagez vous à droite sur le sentier rectiligne. Aboutissez sur une trouée de 5 à 6m de large dans la forêt. C'est la plateforme d'une ancienne voie ferrée, propriété départementale, réhabilitée en itinéraire de randonnée.

(7) Longez cette ancienne voie de chemin de fer à droite, quittant ainsi le tracé commun au GR® de Pays. Cette portion de circuit, longue de 3km, offre des vues sur les étangs et se donne par endroits des airs de mini canyon. Un premier pont surplombe une route. Après la traversée **prudente** de la RD133, un deuxième pont enjambe l'Helpe Majeure et réserve au passage un point de vue remarquable sur la vallée.

(8) Empruntez à droite le Chemin de la Perrière. À l'intersection suivante, au niveau du cimetière, rejoignez à droite le village de Liessies le long de la RD33. En chemin, notez le moulin à eau implanté par les moines au XVIIe siècle pour produire de la farine. Franchissez le pont sur l'Helpe Majeure et regagnez l'église **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Église de Liessies**
| N 50.118172° / E 4.082585° - alt. 171 m - km 0
- 1 À gauche vers Sainte-Hiltrude**
| N 50.115772° / E 4.082747° - alt. 172 m - km 0.29
- 2 Route empierrée**
| N 50.111416° / E 4.097737° - alt. 214 m - km 1.63
- 3 RD963 - Vue sur le château de la Motte**
| N 50.103046° / E 4.088859° - alt. 221 m - km 2.83
- 4 Route - Etang**
| N 50.108288° / E 4.077443° - alt. 189 m - km 4.12
- 5 À droite sur la Laie du Loup**
| N 50.100193° / E 4.080849° - alt. 206 m - km 5.11
- 6 Bifurcation à droite**
| N 50.095387° / E 4.074765° - alt. 222 m - km 6.76
- 7 Ancienne voie ferrée GR® de Pays**
| N 50.097542° / E 4.066085° - alt. 202 m - km 7.46
- 8 La Perrière, à droite**
| N 50.12141° / E 4.067331° - alt. 176 m - km 10.44
- D/A Église de Liessies**
| N 50.118114° / E 4.082559° - alt. 171 m - km 11.69

Informations pratiques

De nombreux animaux, oiseaux, petits et grands mammifères habitent la forêt ; avec un peu de discrétion, l'occasion se présentera peut-être de croiser leur chemin. En étant attentifs, de nombreux signes trahissent leur présence (déjections, empreintes, nids...). En période de chasse, certaines parties de la forêt domaniale sont fermées au public, ne pratiquer alors que la variante courte de 4 km.

En période de pluie, le port de chaussures étanches est nécessaire.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Jaune.

Variante courte 4 km

Suivez le début du descriptif du parcours principal. Arrivé au point **(1)**

Empruntez à droite la RD133 (trottoir) puis obliquez à gauche sur la Rue de la Forge. Coupez une petite route et au pont, grimpez l'escalier. Suivez à droite l'ancienne voie ferrée jusqu'au **(8)**.

A proximité

Café Rando Nord

La Forestière à Liessies

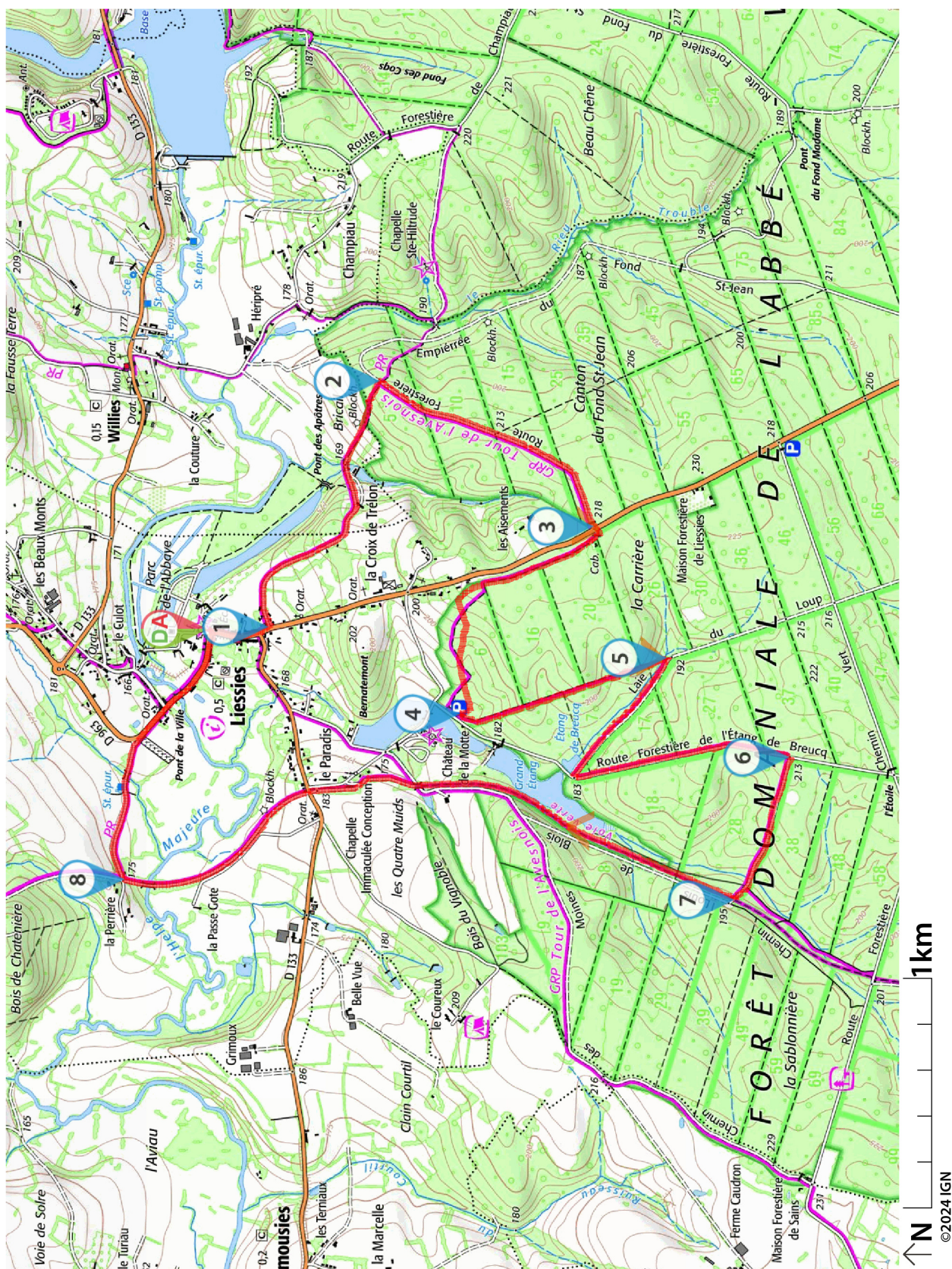
<http://www.tourisme-avesnois.com/sejour...>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-de-l-helpe-a-bois-l-abbé-a-liessies/>

En savoir plus :

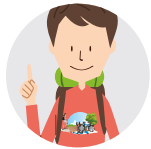
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

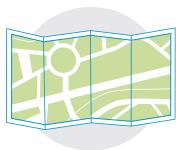
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



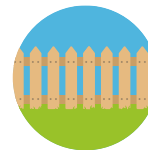
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.